

ASSOCIATION TERRE MER CHANTIERS

N° SIRET : 753 337 815 00017

26, Rue de la République

17130 SAINT PIERRE D'OLERON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Mesdames, Messieurs les membres,

Opinion :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 11 Juin 2013, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION TERRE MER CHANTIERS relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice ainsi que de la situation financière du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondements de l'opinion :

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations :

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les postes suivants :

- « Subvention d'investissement » et leurs conditions d'octroi ;
- « Immobilisations corporelles » et les produits et charges exceptionnelles sur opérations en capital s'y rapportant ;
- « Provisions pour risques et charges » ;
- Les informations présentées dans l'annexe contiennent les données complémentaires utiles à la compréhension des comptes annuels et exposent, notamment, certaines règles et méthodes comptables appliquées pour leur élaboration ; nous avons vérifié le caractère approprié de ces informations ;

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres, sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux éventuelles prises de participation et de contrôle, ainsi qu'à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport du Président à l'Assemblée Générale.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relative aux comptes annuels :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elle puisse, prise individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

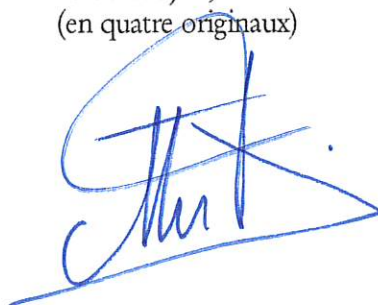
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saujon, le 23 Avril 2019
(en quatre originaux)



Florent MERIT
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers



17130 - SAINT PIERRE D'OLERON

BILAN ACTIF DE L'ASSOCIATION "TERRE-MER CHANTIERS"

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1	
	Montant Brut	Amort. et prov.	Montant Net	Montant Net	2017
Actif Immobilisé					
Immobilisations Incorporelles					
Frais d'établissement	836 €	836 €	- €	- €	- €
Autres Immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Immobilisations Corporelles					
Terrains					
Agencements, aménagements terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage	111 798 €	53 530 €	58 268 €	89 895 €	- €
Autres Immobilisations Corporelles	4 583 €	2 662 €	1 921 €	3 449 €	
Immobilisations Corporelles en cours					
Immobilisations Financières					
Participations et créances rattachées à des participations					
Autres participations					
Prêts					
Autres Immobilisations financières	3 100 €		3 100 €	3 100 €	
TOTAL I	120 318 €	57 028 €	63 290 €	96 444 €	
Comptes de liaison (1)					
TOTAL II	- €	- €	- €	- €	- €
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Matières premières et fournitures					
Autres approvisionnements					
En-cours de production (biens et services)					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commande					
Créances (1)					
Créances redevables et comptes rattachés	24 955 €		24 955 €	13 166 €	
Autres créances	64 316 €		64 316 €	41 026 €	
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	37 707 €		37 707 €	195 689 €	
Charges constatées d'avance	41 €		41 €	- €	
TOTAL III	127 019 €	- €	127 019 €	249 881 €	
Primes de remboursement des obligations					
TOTAL IV					
Ecart de conversion (actif)					
TOTAL V					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	247 337 €	57 028 €	190 309 €	346 324 €	

(1) Dont à moins d'un an : néant

Dont à plus d'un an : néant

17130 - SAINT PIERRE D'OLERON

BILAN PASSIF DE L'ASSOCIATION "TERRE-MER CHANTIERS"

PASSIF			2018	2017
Fonds propres (I+II+III)			156 550 €	211 289 €
Fonds associatifs				
Réserves				
Excédents affectés à l'investissement				
Apports avec droit de reprise			24 836 €	24 836 €
Réserve de compensation				
Réserve de Trésorerie				
Autres réserves pour atténuation de charges				
Report à nouveau			103 434 €	4 859 €
Résultat de l'exercice			-	108 293 €
Subventions d'investissement			41 818 €	62 726 €
Provisions réglementées				
Amort. dérogatoires & prov. pour renouvellement immobilisations				
Réserves des plus-values nettes d'actif				
TOTAL I			141 788 €	190 996 €
Comptes de liaison			- €	- €
TOTAL II			- €	- €
Provisions pour Risques & Charges			14 762 €	20 293 €
Fonds dédiés			- €	- €
TOTAL III			14 762 €	20 293 €
Dettes (IV+V) (1)			33 758 €	135 236 €
Dettes financières				
Emprunts dettes établissements de crédit				
Emprunts fonciers				
Concours bancaires				
Autres				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Autres dettes				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			17 270 €	88 828 €
Dettes fiscales et sociales			16 488 €	23 369 €
Autres dettes				23 038 €
Produits constatés d'avance				
TOTAL IV			33 758 €	135 236 €
TOTAL V				
Ecart de conversion (passif)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)			190 309 €	346 524 €

(1) Dont plus d'un an :

Dont moins d'un an

33 758 €

135 236 €

Florent MÉRIT
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
1 voie des Érables - BP 38 - 17800 SAUJON
Tél. 05 46 06 99 05 - Fax 05 46 02 91 27
cimeriti@wanadoo.fr

17130 - SAINT PIERRE D'OLERON

COMPTE DE RESULTAT : PRODUITS DE L'ASSOCIATION "TERRE-MER CHANTIERS"

PRODUITS	Exercice N	Exercice N-1
	2018	2017
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises	39 061 €	20 767 €
Production vendue		
- prestations de services	47 592 €	50 039 €
- divers		
Production stockée ou déstockage de production		
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification		
Subventions d'exploitations et participations	206 973 €	291 896 €
Reprises sur amortissements et provisions	5 331 €	
Transferts de charges	2 072 €	
Autres produits	3 298 €	9 701 €
TOTAL I	304 327 €	372 402 €
Produits financiers		
De participations et des immobilisations financières		
Revenus des val. Mob. de plac, escltes obt. et autres prod. Fin.		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II	- €	- €
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
- exercices antérieurs		229 €
- Qp subv virée au résultat		7 480 €
Sur opérations en capital	20 908 €	159 127 €
Reprises sur provisions		
- reprises sur provisions réglementées : réserve de trésorerie		
- rep. sur prov. rgites : réserve des plus-values nettes d'actif		
- reprises sur autres provisions		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	- €	- €
Transferts de charges		
TOTAL III	20 908 €	166 836 €
TOTAL DES PRODUITS	325 235 €	539 238 €
RESULTAT DEBITEUR = Déficit		
TOTAL GENERAL (I + II + III)	325 235 €	539 238 €

17130 - SAINT PIERRE D'OLERON

COMPTE DE RESULTAT : CHARGES DE L'ASSOCIATION "TERRE-MER CHANTIERS"

CHARGES	Exercice N	Exercice N-1
	2018	2017
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
variation de stock		
Achats de matières premières et fournitures		
variation de stock		
Achats d'autres approvisionnements		
variation de stock		
Achats non stockés de matières et fournitures		
Sous-traitance		
Services extérieurs et autres	83 975 €	86 352 €
Impôts, taxes et versements assimilés	3 777 €	5 245 €
- sur rémunérations		
- autres		
Charges de personnel		
- salaires et traitements	210 174 €	229 592 €
- charges sociales	21 324 €	23 570 €
Subvention accordée par l'association		
Dotations aux amortissements et provisions		
Dotations aux amortissements :		
- des immobilisations		
Dotations aux provisions :		
- sur actif circulant	33 154 €	13 128 €
- pour risques et charges d'exploitation		
Autres charges		
	12 €	2 569 €
TOTAL I	352 416 €	360 457 €
Charges financières		
Dotations aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilés	- €	- €
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions valeurs mobil. de placement		
TOTAL II	- €	- €
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Exercice courant	30 €	1 980 €
Exercices antérieurs	1 088 €	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
- dotations aux provisions réglementées : réserve de trésorerie		
- dotations aux provisions réglementées : réserve des plus-values		
Impôts sur les sociétés		
TOTAL III	1 118 €	70 488 €
TOTAL DES CHARGES	353 534 €	430 945 €
RESULTAT CREDITEUR = Excédent	-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III)	325 235 €	430 945 €

Florent MERIT

EXPERT COMPTABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

1 rue des Érables - BP 38 - 17600 SAUJON

Tél. 05 46 06 98 05 - Fax 05 46 06 98 07

clmerit@wanadoo.fr

Annexe aux comptes annuels
Tableau de variation des fonds propres

1 - Notes sur le bilan

Principes d'évaluation appliqués

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable spécifique applicable aux Associations du secteur social et médico-social (arrêté du 19/12/2005).

Ces dispositions diffèrent du plan comptable général par les points suivants :

- Affectation des réserves :
- Constitution de réserves de trésorerie et d'investissements

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiés par rapport à l'exercice précédent.

Tableau des immobilisations

Poste	Debut	Acquisitions	Diminutions	Fin
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement	836 €			836 €
Autres	836 €			836 €
Immobilisations corporelles				
Terrains	116 382 €	0 €	0 €	116 382 €
Constructions				
Installations tech., matériel outillage indust.	111 798 €			111 798 €
Installations, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport	4 583 €			4 583 €
Matériel de bureau, mobilier				
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations financières				
Participations	3 100 €	0 €	0 €	3 100 €
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	3 100 €			3 100 €
Total général brut fin d'exercice 2018	120 318 €	0 €	0 €	120 318 €

Tableau des amortissements

Poste	Debut	Dotations	Reprises	Fin
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement	836 €	0 €		836 €
Autres	836 €			836 €
Immobilisations corporelles				
Terrains	23 038 €	33 154 €	0 €	56 192 €
Constructions				
Installations tech., matériel outillage indust.	21 904 €	31 626 €		53 530 €
Installations, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport	1 134 €	1 328 €		2 462 €
Matériel de bureau, mobilier				
Immobilisations corporelles en cours				
Total général amort exercice 2018	54 178 €	33 154 €	0 €	57 028 €

Tableau des valeurs nettes immobilisées

Poste	Debut	Dotations	Reprises	Fin
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres	0 €	0 €	0 €	0 €
Immobilisations corporelles				
Terrains	93 344 €	33 154 €	0 €	60 190 €
Constructions				
Installations tech., matériel outillage indust.	89 893 €	31 626 €	0 €	58 266 €
Installations, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport	3 449 €	1 528 €	0 €	1 921 €
Matériel de bureau, mobilier	0 €	0 €	0 €	0 €
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations financières				
Participations	3 100 €	0 €	0 €	3 100 €
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	3 100 €	0 €	0 €	3 100 €
Total général net fin d'exercice 2018	96 443 €	33 154 €	0 €	63 290 €

Poste	Debut exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Fonds associatifs propres				
Réserves affectées investissements	24 836 €	0 €		24 836 €
Réserves affectées compensation	0 €	0 €		0 €
Réserves affectées trésorerie	0 €	0 €		0 €
Apport avec droit de reprise	24 836 €			24 836 €
Report à nouveau				
Report à nouveau Association Terre Mer Chantiers	-4 859 €	108 293 €	0 €	103 434 €
Report à nouveau Association Terre Mer Chantiers	-4 859 €	108 293 €	0 €	103 434 €
Résultats				
Résultat Association Terre Mer Chantiers	108 293 €	-28 299 €	108 293 €	-28 299 €
Résultat Association Terre Mer Chantiers	108 293 €	-28 299 €	108 293 €	-28 299 €
Autres fonds associatifs				
Résultats non opposables aux financiers				
Subvention d'investissement	62 726 €	0 €	20 908 €	41 818 €
Subvention d'investissement	62 726 €		20 908 €	41 818 €
Provisions réglementées	0 €	0 €	0 €	0 €
Procr. renouv. immo				
Différence réalisation biens				
Procr. pour risques	0 €	0 €	0 €	0 €
Procr. pour risques				
Provisions pour charges *	20 093 €	0 €		14 762 €
Procr. pour charges	20 093 €		5 331 €	14 762 €
Fonds dédiés				
Association Terre Mer Chantiers	0 €	0 €		0 €
Total général Fonds Propres 2018	211 089 €	79 994 €	131 867 €	156 551 €

* dont 10662 € de provision pour impôts sur le revenu de la plus-value constatée sur l'indemnité de sinistre

E - Annexe aux comptes annuels

(suite)

Etat des échéances des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Échéances		Remarques
		Jusqu'à 1 an	Plus d'un an	
Créances rattachées à des participations				
Disponibilités bancaires	37 707 €	37 707 €		
Créances usagers	24 955 €	24 955 €		
Autres créances	64 316 €	64 316 €		
CCA	41 €	41 €		
Total	127 019 €	127 019 €	- €	

Dettes	Montant brut	Échéances		Remarques
		Jusqu'à 1 an	Plus d'un an	
Emprunts auprès des Financiers				
Emprunts dettes établissements de crédit	- €	- €	- €	
Emprunts financiers	- €	- €	- €	
Concours bancaires	- €	- €	- €	
Autres (avances remboursables)	- €	- €	- €	
Solde créditeur banque	- €	- €	- €	
Dettes fin. Diverses				
Dettes fournisseurs	17 270 €	17 270 €	- €	
Dettes fournisseurs	16 488 €	16 488 €	- €	
Dettes fournisseurs	16 488 €	16 488 €	- €	
Dettes fournisseurs	- €	- €	- €	
Dettes fournisseurs	33 758 €	33 758 €	- €	

Florent MERIT
EXPERT COMPTABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
1 voie des Érables - BP 48 - 17600 SAUJON
Tél. 05 46 06 99 05 - Fax 05 46 02 91 21
ciment@wanadoo.fr